

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

56^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 18 mai 2010 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Madame Sylvie Charest	commissaire
Madame Nathalie Côté	commissaire
Monsieur Alain Gauthier	commissaire
Madame Marjolaine Girard	commissaire
Madame Roxanne Thibeault	commissaire
Madame Andrée Verreault	commissaire
Madame Nathalie Savard	commissaire
Monsieur Sylvain Beaulieu	commissaire-parent
Madame Nancy Verreault	commissaire-parent

Aussi présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Jacinthe Girard, directrice du Service des ressources humaines et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour/acceptation

CE100518-01 **Sur proposition de madame Nathalie Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

1.2 Procès-verbal/Acceptation

CE100518-02 **Sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 20 avril 2010 (54^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.**

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS/PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Personnel enseignant : congés sabbatiques à traitement différé

CE100518-03 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Nancy Verreault et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé sabbatique à traitement différé à **madame Chantale Fortin** à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012. Madame Fortin occupera sa tâche à 75 %.

CE100518-04 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Nancy Verreault et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé sabbatique à traitement différé à **monsieur Pascal Tremblay** à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015. Monsieur Tremblay occupera sa tâche à 90 %.

CE100518-05 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Nancy Verreault et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé sabbatique à traitement différé à **madame Janick Lalancette** à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2013. Madame Lalancette occupera sa tâche à 83,34 %.

3.2 Personnel de soutien technique : retraite progressive

CE100518-06 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Nathalie Savard et résolu à l'unanimité, d'accorder une retraite progressive à **madame Nicole Bradette** à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015. Madame Bradette occupera sa tâche à 80 %.

3.3 Personnel de soutien manuel : démissions

CE100518-07 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de monsieur **Richard Bergeron** à compter du 1^{er} mai 2010 pour fins de retraite, sous réserve de l'acceptation de la CARRA.

CE100518-08 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de **monsieur Dominique Mancheron** à compter du 8 mai 2010.

3.4 Personnel professionnel : congé sans traitement

CE100518-09 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Andrée Verreault et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé sans traitement à **madame Julie Bureau** du 5 au 9 juillet 2010 et du 6 au 13 août 2010.

3.5 Calendriers scolaires : adoption

Considérant la consultation quant aux calendriers scolaires du secteur des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2010-2011 qui s'est déroulée du 16 février au 30 mars 2010 auprès du comité de parents de la Commission scolaire (pour la formation générale des jeunes seulement) et du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CC100216-11);

Considérant qu'à l'égard des dates du début et de la fin de l'année scolaire, le calendrier soumis à la consultation respecte l'entente locale des enseignants;

Considérant les commentaires du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement;

CE100518-10

En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité d'adopter les calendriers scolaires du secteur des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour l'année 2010-2011, tels que déposés.

3.6 Lait école

Considérant que chaque année, la Fédération des commissions scolaires du Québec propose aux commissions scolaires de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat du lait-école;

Considérant que cet appel d'offres regroupé ne garantit pas la fourniture de produits régionaux;

Considérant que pour encourager l'achat local, il fut décidé de décliner la proposition de la Fédération des commissions scolaires;

Considérant que seul le fournisseur Nutrinor est en mesure de répondre aux exigences de la Commission scolaire;

Considérant que Nutrinor nous offre le lait-école du prix de la Régie du marché agricole et alimentaire du Québec;

Considérant que le coût annuel moyen pour fournir le lait aux élèves des écoles primaires du territoire est de 42 000 \$, somme puisée à même la subvention de fonctionnement de la Commission scolaire;

CE100518-11

En conséquence, il est proposé par madame Nathalie Savard et résolu à l'unanimité :

- que la Commission scolaire octroie le contrat de fourniture de lait-école pour l'année 2010-2011 à Nutrinor;

- d'autoriser la signature du bon de commande par madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques, et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.7 Services de cafétéria : contrat

Considérant que l'entente entre la Coopérative Coopsco et la Commission scolaire pour les services alimentaires dans les établissements suivants date de 2004, soit plus de cinq ans :

Pavillon Wilbrod-Dufour (CFP Alma : Pavillon Bégin);
École secondaire Camille-Lavoie;
École secondaire Curé-Hébert;
École secondaire Jean-Gauthier;
CFP (Pavillon Auger);

Considérant la satisfaction de la Commission scolaire en égard aux services rendus par ladite Coopérative;

Considérant la révision de l'entente avec la Coopérative;

CE100518-12

En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité :

- de conclure un nouveau protocole d'entente entre la Coopérative Coopsco et la Commission scolaire, et ce, pour une période de cinq ans;
- d'autoriser la signature de l'entente par madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques et par monsieur Sylvain Ouellet, directeur du Pavillon Wilbrod-Dufour, et de les autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.8 Frais de déplacement : approbation

Considérant la recommandation de Samson, Bélair, Deloitte & Touche, vérificateurs externes de la commission scolaire, concernant la mise en place de mesures de contrôle additionnelles au sein de la structure financière de la commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces recommandations, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la Direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvés par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 20 avril 2010 et le 17 mai 2010 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE100518-13 **En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 20 avril 2010 et le 17 mai 2010.

4. INFORMATION

Aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE100518-14 **La séance est levée à 17 h 15 sur une proposition de madame Andrée Verrreault, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault
Présidente

Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications